

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE DV 13.03.2026 - Crèches
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Didier-Charles Van Merris
Conseiller communal
Avenue des Tamaris, 2 bte 2
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 02/04/2026

Objet : question écrite relative aux crèches.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre question écrite relative aux crèches.

1. Création de places supplémentaires dans les crèches existantes

Le coût des travaux nécessaires pour augmenter la capacité d'accueil est directement lié à la configuration de chaque bâtiment. Ce montant varie selon :

- La faisabilité technique du projet.
- La superficie disponible (m²) permettant d'accueillir de nouveaux enfants dans le respect des normes.

2. Création d'une nouvelle crèche dans des locaux communaux vacants

Pour l'aménagement de nouveaux locaux, deux types de coûts sont à distinguer :

- Coût de fonctionnement : Il est estimé à 21.000 € par place et par an.
- Coût des travaux : Ce montant est variable. Il dépend de l'état initial du bâtiment et de l'ampleur des transformations requises pour répondre strictement aux normes de l'ONE.

3. Encadrement et personnel des crèches existantes

Concernant la situation actuelle du personnel :

- Vacances de postes : Aucune fonction n'est actuellement vacante. Le personnel fait l'objet de remplacements systématiques afin de garantir la continuité du service et le respect des quotas d'encadrement de l'ONE.
- Budget du personnel :
 - Dépenses totales : 4.986.000 €.
 - Recettes associées : 50,69 % du personnel est subsidié

4. Pouvoir subsidiant

Le seul pouvoir subsidiant pour les crèches est l'ONE, mais la COCOF peut également intervenir pour des subventions infrastructures, par exemple dans le cadre du plan cigogne, mais ce subside ne couvre pas l'entièreté des dépenses de la construction/rénovation.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Christelle SAS.

La Bourgmestre,



Catherine Moureaux.

De : didier van merris <didiervanmerris@hotmail.com>

Envoyé : vendredi 13 mars 2026 09:41

Objet : Question écrites

Bonjour,

J'aimerais poser les questions écrites suivantes:

-Quel est le coût de la création de place supplémentaires dans les crèches communales existantes?

-Quel serait le coût de la création d'une crèche communale dans des locaux communaux vacants?

-Quel est le coût de l'encadrement actuel dans les crèches existantes et quelles sont les fonctions actuellement vacantes?

Bien à vous,

Didier Van Merris

